

Pièces justificatives obligatoires

GITES, MEUBLES ET CHAMBRES

D'HOTES

FEVRIER 2017

La liste ci-dessous fait référence à l'ensemble des pièces justificatives nécessaires afin de valider les critères impératifs. Elles doivent être téléchargées dans le questionnaire environnemental en lien avec le critère auquel elles se rapportent. Attention, des pièces justificatives obligatoires sont également nécessaires afin de valider certains critères essentiels et optionnels.

Photos (à joindre au premier critère du questionnaire environnemental)

- Vue générale
- Emplacement, locatif
- Espaces communs

Politique environnementale

- Copie de la déclaration d'ouverture adressée à la Mairie et/ou
- Attestation de classement
- Charte environnementale de l'établissement en meublé de tourisme
- Plan d'actions concernant l'environnement listant vos objectifs d'amélioration et vos projets environnementaux
Vous avez la possibilité de remplir le tableau type que nous vous proposons (Rubrique Ma démarche Clef Verte) ou de télécharger votre propre document.

Sensibilisation à l'environnement

- Document(s) d'éducation à l'environnement indiquant aux clients comment ils peuvent contribuer aux actions environnementales de l'établissement (économie d'eau et d'électricité, la réduction et le tri des déchets, autres conseils pour un séjour responsable)

Gestion de l'énergie

- Tableaux des consommations mensuelles d'énergie

Vous avez la possibilité de remplir le tableau type que nous vous proposons (rubrique Ma démarche Clef Verte : Mes consommations) ou de télécharger votre propre document de suivi.

Gestion de l'eau

- Tableaux des consommations mensuelles d'eau

Vous avez la possibilité de remplir le tableau type que nous vous proposons (rubrique Ma démarche Clef Verte : Mes consommations) ou de télécharger votre propre document de suivi.

- Document certifiant la conformité à la réglementation concernant l'assainissement des eaux usées :
 - o Attestation de raccordement à la station d'épuration
 - ou
 - o Attestation de l'entreprise de vidange de la fosse septique
 - ou
 - o Attestation de l'Agence Régionale de Santé du bon devenir des eaux usées
- Attestation certifiant la conformité à la réglementation concernant les eaux de distribution (à vous procurer auprès de votre mairie ou syndicat intercommunal)

Gestion des déchets

- Attestation de collecte des déchets sur le site (mairie ou syndicat intercommunal) avec la liste des matériaux récupérés
- Attestation de la déchetterie pour chacun des types de déchets apportés régulièrement par l'établissement
- et/ou
- Certificat du repreneur pour les cartouches et toners, etc.
- et/ou
- Photo du point d'apport volontaire pour les ampoules, piles, etc.
- Photo du compost ou attestation de la déchetterie pour l'apport des déchets verts

Achats Responsables

- Photo (recto/verso) de tous les produits d'entretien utilisés dans l'établissement. Veillez à bien rendre visible le logo justifiant de sa qualité de produit porteur d'une certification écologique reconnue (Ecocert, Nature & Progrès, Ecolabel Européen, Nordic Swan)



- Attestation du fournisseur de produits d'entretien qui atteste que les produits non porteurs d'une certification écologique sont bien exempts des composés chimiques tels que les NAS, EDTA, azurants, chlore actif et phosphonates

Et/ou

- Notice technique pour les produits non porteurs d'une certification écologique, listant les composés chimiques.